

NOTE D'INFORMATION

n° 24.10 – Avril 2024

Résultats définitifs de la session 2023 du diplôme national du brevet (DNB) et évolutions depuis 2018

- Lors de la session 2023, 850 900 candidats se sont présentés au DNB et 757 600 d'entre eux ont été admis. Le taux de réussite à la session 2023 est de 89,0 %, soit 1,4 point de plus qu'à la session précédente. Il est de 78,1 % (+ 0,6 point) en série professionnelle et de 90,2 % en série générale (+ 1,5 point). L'écart de taux de réussite entre les deux séries s'est accentué entre 2018 et 2023. La proportion de candidats de 15 ans au DNB a augmenté de 4 points sur la même période. Les filles représentent 38 % des présents en série professionnelle et 50 % en série générale. Elles ont un taux de réussite supérieur de 6 points à celui des garçons. Les candidats d'origine sociale défavorisée représentent 50 % des présents en série professionnelle et 29 % en série générale. Ils ont un taux de réussite inférieur de 18 points à celui des candidats d'origine sociale très favorisée. Les trois quarts des candidats de la voie générale valident le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (« socle ») et réussissent les épreuves de l'examen terminal. C'est le cas de la moitié des candidats de la voie professionnelle.

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteur : Gilles N'guia, DEPP-A2
Édition : Aurélie Bernardi
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

► Le diplôme national du brevet (DNB) évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il est équilibré entre évaluation du socle (contrôle continu) et épreuves finales. Les candidats des classes de troisième de collège se présentent en série générale. Les candidats qui bénéficient de dispositifs particuliers (troisième « prépa-métiers », Segpa, ULIS, UPE2A, DIMA, établissements d'enseignement agricole, et éventuellement sur dérogation du recteur, élèves bénéficiant de l'une des modalités spécifiques d'accompagnement pédagogique définies par l'article D. 332-6 du code de l'éducation ou élèves en situation de handicap), ont le choix de se présenter à la série générale ou à la série professionnelle. Depuis 2018, les modalités d'attribution du DNB n'ont pas changé, à l'exception de l'année 2020 ↘ encadré. Celle-ci diffère avec une absence d'épreuves terminales en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

90 % de réussite en série générale, dont 31 % avec mention « très bien »

En 2023, 850 900 candidats se sont présentés au DNB, 766 500 en série générale et 84 400 en série professionnelle (voir méthodologie en ligne). La répartition des candidats entre les deux séries du DNB a peu changé

depuis 2018. La part de candidats présentant la série professionnelle a progressé de 1 point depuis 2018 et s'élève à 10 % en 2023. À la session 2023, 89,0 % des candidats qui se sont présentés à l'examen ont été admis (90,2 % en série générale et 78,1 % en série professionnelle), soit un taux de réussite global supérieur de 1,4 point à celui de la session précédente ↘ figure 1. C'est la première fois depuis 2020, que le taux de réussite au DNB augmente. Ce taux, habituellement compris entre 86 % et 88 % depuis 2018 avait atteint 90,4 % à la session 2020. En série professionnelle, 20 % des candidats obtiennent une mention très bien ou bien et 32 % sont admis sans mention. En série

générale, la part des candidats obtenant une mention très bien est de 31 % et celle des admis sans mention est de 17 %. L'écart du taux de réussite entre la série générale et la série professionnelle s'est légèrement creusé depuis 2018, plus particulièrement depuis 2022. Il est de 12 points en 2023 contre 10 points en 2018. De même, la différence de proportion de candidats avec une mention très bien entre les deux séries s'est accentuée depuis 2018. En 2018, 25 % des candidats de la série générale ont obtenu cette mention, soit 7 points de moins qu'en 2023, alors que seuls 4 % des candidats de la série professionnelle l'ont obtenu en 2018 tout comme en 2023 ↘ figure 2.

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DU DNB

(arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet)

2018 : l'examen comporte cinq épreuves écrites obligatoires indépendantes les unes des autres (français, mathématiques, histoire et géographie et d'enseignement moral et civique, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie) et une épreuve orale qui porte sur l'enseignement d'histoire des arts ou l'un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours avenir, du parcours citoyen, du parcours éducatif de santé ou du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Les épreuves terminales comptent pour autant de points que le socle.

2020 : en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19, toutes les épreuves terminales sont annulées et remplacées par une moyenne de contrôle continu.

2021 : retour à des modalités d'attribution du DNB similaires à celle de 2018 (sessions exceptionnelles en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna).

1 Résultats du diplôme national du brevet par série

Série	2023				2022	2021	2020	2019	2018
	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (en %)	Taux de réussite (en %)	Taux de réussite (en %)	Taux de réussite (en %)	Taux de réussite (en %)	Taux de réussite (en %)
Générale	777 441	766 463	691 692	90,2	88,7	89,0	91,4	87,8	88,1
Professionnelle	89 887	84 389	65 870	78,1	77,5	78,9	81,4	72,6	78,2
Ensemble des séries	867 328	850 852	757 562	89,0	87,6	88,1	90,4	86,4	87,2

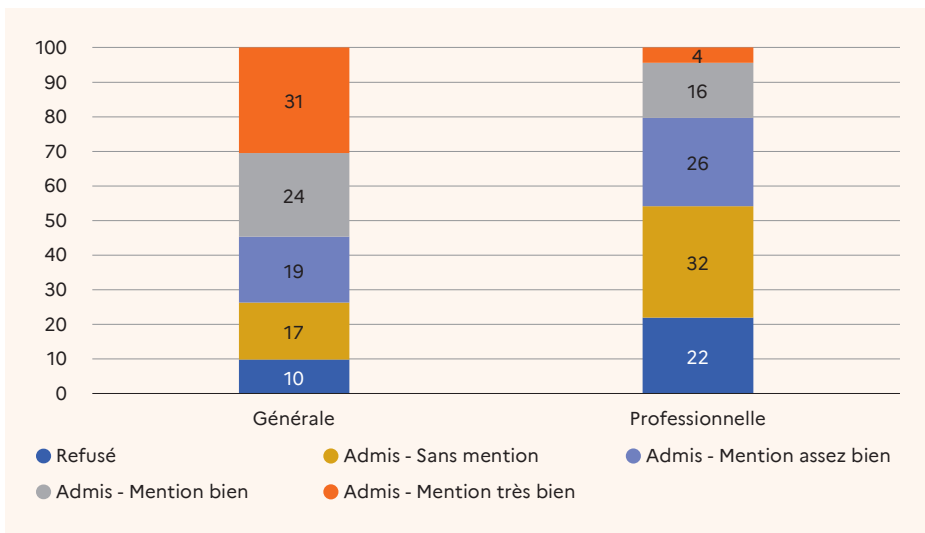
Lecture : le taux de réussite des candidats au DNB est de 89,0 % à la session 2023.

Champ : candidats au DNB, France.

Source : DEPP, Système d'information Cyclades.

Réf. : Note d'Information, n° 24.10. DEPP

2 Résultats du diplôme national du brevet par série et mention - Session 2023 (en %)



Lecture : 31 % des candidats présents au DNB général ont obtenu la mention très bien.

Champ : candidats au DNB, France.

Source : DEPP, Système d'information Cyclades.

Réf. : Note d'Information, n° 24.10. DEPP

3 Résultats du diplôme national du brevet selon des données socio-démographiques, par série - Session 2023 (en %)

	Série générale		Série professionnelle		Ensemble des séries	
	Répartition des présents	Taux de réussite	Répartition des présents	Taux de réussite	Répartition des présents	Taux de réussite
Ensemble des candidats présents	100	90,20	100	78,10	100	89,00
Sexe						
Fille	50,4	92,7	38,0	81,6	49,1	91,9
Garçon	49,6	87,7	62,0	75,9	50,9	86,3
Âge						
14 ans et moins	3,0	98,9	0,1	89,7	2,7	98,8
15 ans	90,5	91,6	63,3	81,3	87,8	90,9
16 ans et plus	6,5	67,7	36,5	72,3	9,5	69,5
16 ans	6,2	68,1	33,0	74,1	8,9	70,4
17 ans et plus	0,3	59,5	3,5	55,6	0,6	57,3
Origine sociale						
Très favorisée	24,6	98,0	6,5	88,6	22,8	97,7
Favorisée	14,3	94,4	10,6	84,4	13,9	93,2
Moyenne	32,7	90,6	33,0	82,3	32,7	89,7
Défavorisée	28,5	81,0	49,9	72,5	30,6	79,6
Statut du candidat						
Scolaire	99,2	90,3	95,9	79,6	98,8	89,3
Individuel	0,2	91,4	0,0	83,3	0,2	91,4
Enseignement à distance	0,6	79,3	4,1	42,5	1,0	64,0
Aménagements d'épreuves						
Oui	9,1	88,1	25,6	87,3	10,8	87,9
Non	90,9	90,5	74,4	74,7	89,2	89,2

Lecture : parmi les candidats présents au DNB professionnel à la session 2023, 49,9 % sont d'origine sociale défavorisée.

Champ : candidats au DNB, France.

Source : DEPP, Système d'information Cyclades.

Réf. : Note d'Information, n° 24.10. DEPP

La proportion de candidats « à l'heure » au DNB progresse de 4,4 points depuis 2018

Si un candidat suit un parcours scolaire sans prendre d'avance ou de retard, il se présente au DNB à l'âge de 15 ans. La proportion de candidat de 15 ans, c'est-à-dire « à l'heure », est plus importante en voie générale (91 % « à l'heure », 6 % ont 16 ans ou plus et 3 % ont 14 ans ou moins) qu'en voie professionnelle (63 % « à l'heure », 37 % ont 16 ans ou plus et moins de 1 % ont 14 ans ou moins) **figure 3.**

Cette différence s'est atténuée depuis la session 2018 où la proportion de candidats « à l'heure » en voie générale était de 85 % contre 61 % en voie professionnelle. Entre la session 2018 et celle de 2023, les proportions de candidats « à l'heure » en série générale et professionnelle ont donc augmenté respectivement de 5 et 24 points. Ce changement dans la répartition d'âge pour les candidats au DNB correspond à la baisse des taux de redoublements depuis le début des années 2000 (RERS 4.10 et 4.06). Les élèves français redoublent moins qu'avant, ce qui augmente le nombre de candidats avec un parcours scolaire sans retard. Le changement de la répartition d'âge parmi les candidats au DNB observé entre la session 2018 et celle de 2023 s'est accompagné d'une hausse du taux de réussite dans la voie générale, alors qu'il s'est maintenu à son niveau de 2018 en voie professionnelle.

Dans la série générale, 92 % des candidats de 15 ans obtiennent leur DNB en 2023 (91 % en 2018) contre seulement 68 % des candidats de 16 ans ou plus (64 % en 2018). Dans la série professionnelle, les taux d'obtention du DNB sont respectivement de 81 % (85 % en 2018) et 72 % (74 % en 2018). La proportion de candidats de 15 ans progresse dans les deux séries mais le taux de réussite n'a pas les mêmes répercussions selon la filière : en voie générale il a progressé entre 2018 et 2023 alors que celui de la voie professionnelle a stagné. En voie professionnelle, la progression de la proportion des candidats de 15 ans qui connaissent le taux de réussite le plus élevé s'est accompagnée d'une baisse du taux de réussite pour l'ensemble des classes d'âges entre 2018 et 2023, conduisant à une stagnation du taux de réussite des candidats.

98 % de réussite pour les candidats d'origine sociale « très favorisée », en série générale

L'origine sociale des candidats est significativement différenciée selon la série présentée au DNB aussi bien en 2023 qu'en 2018. Les candidats d'origine sociale « défavorisée » restent surreprésentés parmi les candidats en série professionnelle. Dans cette série, la part des candidats d'origine sociale « défavorisée » est de 50 %, alors que pour les candidats de la série générale, elle n'est que de 29 %. À l'inverse, les candidats avec une origine sociale « très favorisée » sont surreprésentés parmi les candidats en série générale (25 %, contre 7 % en série professionnelle).

Les candidats d'origine sociale « très favorisée » ou « favorisée » obtiennent plus souvent leur DNB que les candidats avec une origine sociale défavorisée. Dans la série générale, 17 points séparent le taux de réussite des candidats d'origine sociale « défavorisée » de celui des candidats d'origine sociale « très favorisée » (respectivement 81 % et 98 % de réussite). Cet écart est de 16 points dans la série professionnelle (respectivement 73 % et 89 % de réussite).

Le taux de réussite est plus élevé de 5 points pour les filles en série générale

Les garçons représentent une part stable des candidats présents au DNB de la série générale depuis 2018. En 2023, 50 % des candidats de la voie générale sont des garçons, avec un taux de réussite de 87,7 %. La même année, les filles ont un taux de réussite de 92,7 %, soit un écart entre filles et garçons de 5 points, qui est moins important par rapport à 2018. Les garçons candidats au DNB général en 2018 étaient 84,8 % à obtenir leur brevet alors que 91,3 % des filles qui candidataient à ce même DNB parvenaient à l'obtenir à la même date. L'écart du taux de réussite entre filles et garçons, de 6,5 points en 2018, s'est donc légèrement atténué.

Les candidats sous statut scolaire représentent 99 % des candidats au DNB

Les candidats au DNB peuvent avoir trois statuts, ils sont soit « scolaires », soit « individuels » soit « en enseignement à distance ». Les candidats « scolaires » représentent la majorité des cas et désignent les élèves scolarisés en troisième dans un

établissement public ou privé sous contrat ou un établissement d'enseignement agricole. Les candidats « individuels » sont ceux qui passent le DNB alors qu'ils ne sont pas scolarisés en troisième. C'est le cas par exemple d'un élève de seconde qui n'a pas eu son DNB l'année passée ou d'un enfant en instruction en famille. Les candidats « en enseignement à distance » sont inscrits dans des établissements qui ne donnent pas de cours en présentiel, comme le centre national d'enseignement à distance (CNED). Malgré une proportion plus importante de candidats « en enseignement à distance » dans la voie professionnelle, une très large majorité des candidats au DNB toutes séries confondues se présente sous statut « scolaire ».

Ils représentent 99 % des présents dans la voie générale, et 96 % dans la voie professionnelle. La proportion d'élèves se présentant sous statut « enseignement à distance » est de moins de 1 % dans la voie générale et de 4 % dans la voie professionnelle. Le statut « individuel », quant à lui, est très marginal et concerne moins de 1 % des présents. Les taux de réussite des candidats sous statut « enseignement à distance » sont inférieurs à ceux des candidats sous statut « scolaire », aussi bien en voie générale qu'en voie professionnelle. Ils sont 79 % à obtenir leur DNB dans la voie générale et 43 % dans la voie professionnelle.

Les proportions des candidats au DNB voie générale selon le statut « scolaire » restent stables entre 2018 et 2023. En revanche, la part des candidats au DNB professionnel sous statut « scolaire » progresse de 6 points entre 2018 et 2023 et celle des candidats avec un statut « enseignement à distance » diminue de 6 points.

Les absents au DNB sont plus souvent des garçons d'origine sociale « défavorisée »

Les candidats inscrits à l'examen mais absents pour les épreuves terminales représentent 2 % des candidats en 2023. Cette proportion est stable depuis 2018, excepté en 2020 où seul 0,3 % des inscrits au DNB ont été absents en raison de l'absence d'examen terminal liée à la crise sanitaire. Là encore, les voies professionnelle et générale se différencient, près de 6 % des candidats de la voie professionnelle sont absents à l'examen, ce taux est de 1,4 % pour la voie générale. Le taux d'absent est stable pour la voie générale alors qu'il tend à baisser pour la voie professionnelle. Il était, dans cette série, de 9 % en 2018 et 2019 et n'a fait que baisser depuis, si l'on met à part l'année 2020. Parmi ces absents,

88 % sont d'origine sociale « défavorisée » ou « moyenne », et 58 % sont des garçons. Les candidats absents au DNB de la série générale ont les mêmes caractéristiques. Le statut des candidats absents n'est en revanche pas le même selon les séries, 89 % des absents de la voie générale ont un statut scolaire, contre 65 % dans la voie professionnelle en 2023. Les autres absents sont le plus souvent des candidats individuels.

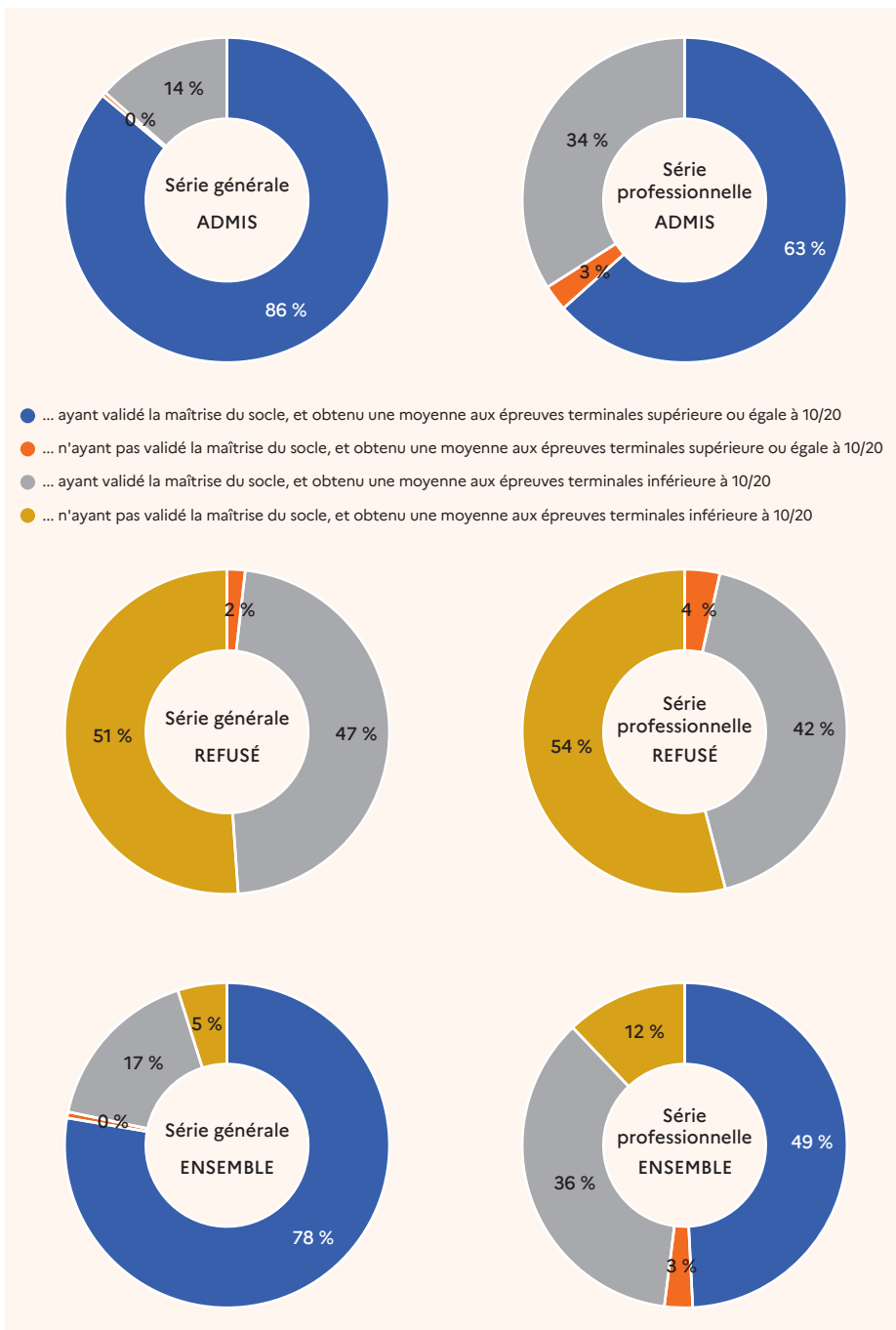
Les candidats avec un aménagement d'épreuve sont surreprésentés en voie professionnelle où ils réussissent mieux que les autres

Les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves lors des épreuves terminales représentent 9 % des candidats présents de la voie générale et 26 % de ceux de la voie professionnelle. Les candidats avec un aménagement d'épreuves dans la voie générale obtiennent leur DNB dans 88 % des cas (87 % dans la voie professionnelle). Ainsi, au sein de la voie générale, les candidats avec un aménagement d'épreuves ont un taux de réussite plus faible de 2 points que les autres candidats contrairement à la voie professionnelle où les candidats avec un aménagement d'épreuves ont un taux de réussite supérieur de 14 points aux autres candidats.

86 % des lauréats du DNB en voie générale ont validé le socle et les épreuves écrites

La note finale au DNB est composée pour moitié de la note au socle. Un candidat peut donc être admis en ayant validé soit uniquement le socle, soit uniquement les épreuves finales, soit les deux. La grande majorité des lauréats du DNB en série générale ont validé les deux composantes de l'examen (86 %) et 14 % d'entre eux n'ont validé que le socle. **↳ figure 4.** À l'opposé, les candidats qui n'ont pas obtenu leur DNB n'ont majoritairement pas validé le socle et ont eu une moyenne aux épreuves terminales inférieures à 10 (51 %) ; 47 % d'entre eux avaient validé le socle. En série professionnelle, 63 % des lauréats ont validé à la fois le socle et les épreuves terminales ; 34 % n'ont validé que le socle. 54 % des candidats de la voie professionnelle qui n'ont pas obtenu leur DNB n'ont validé ni le socle, ni les épreuves terminales ; 42 % d'entre eux avaient validé le socle. Les notes des candidats au DNB aux épreuves terminales sont meilleures dans la voie

4 Raisons du succès et de l'échec au diplôme national du brevet par série - Session 2023



Lecture : en 2023, 42 % des candidats refusés à la série professionnelle du DNB ont validé le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, mais ont échoué aux épreuves terminales.

Champ : candidats au DNB, France.

Source : DEPP, Système d'information Cyclades.

Réf. : Note d'Information, n° 24.10. DEPP

5 Notes médianes sur 20 obtenues aux épreuves terminales - Session 2023

		Série générale		Série professionnelle	Ensemble
		Admis	Refusé	Ensemble	
Français	Admis	11,5	5,6	9,6	11,3
	Refusé	5,6	11,1	6,0	5,7
	Ensemble	11,1	12,4	8,9	10,8
Mathématiques	Admis	12,8	12,0	7,2	12,4
	Refusé	4,2	12,0	3,6	4,0
	Ensemble	12,0	11,6	6,4	11,6
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	Admis	12,0	6,4	10,0	11,6
	Refusé	6,4	11,6	6,4	6,4
	Ensemble	11,6	11,2	9,4	11,2
Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie (sciences)	Admis	12,6	12,0	10,8	12,4
	Refusé	5,6	12,0	5,0	5,6
	Ensemble	12,0	12,0	9,6	12,0

Lecture : en 2023, 50 % des lauréats du DNB professionnel ont obtenu une note en mathématiques inférieure à 7,2/20.

Champ : candidats au DNB, France.

Source : DEPP, Système d'information Cyclades.

Réf. : Note d'Information, n° 24.10. DEPP

générale. Les principaux indicateurs de positions statistiques (quantiles et moyenne) des notes de français, mathématiques, sciences et histoire, géographie, enseignement moral et civique sont systématiquement supérieurs dans la voie générale. Par ailleurs les écarts interquartiles, c'est-à-dire les écarts entre les notes qui délimitent les 25 % les plus faibles et les 25 % les plus forts, sont plus importants dans la voie générale sauf pour l'épreuve de sciences. Cela signifie que la répartition des notes en voie générale est plus hétérogène qu'en voie professionnelle, sauf en sciences. Dans les deux voies, c'est en histoire, géographie, enseignement moral et civique que l'écart interquartile est le plus faible. Dans la voie professionnelle l'écart interquartile est le plus élevé en sciences (6,6), alors que dans la voie générale, c'est en mathématiques qu'il est le plus grand (7,8) (voir figure 2 en ligne). Contrairement à 2018, c'est en mathématiques que la médiane des notes est la plus élevée. Dans cette voie, la moitié des lauréats ont une note sur 20 supérieure à 12,8 dans cette matière (voir figure 5). Viennent ensuite les sciences où la moitié des lauréats de la voie générale ont une note supérieure à 12,6, puis l'histoire, géographie, enseignement moral et civique avec une médiane de 12,0, et le français avec 11,5. Pour les lauréats de la voie professionnelle, le classement des médianes des matières est différent, la médiane est de 10,8 en sciences, 10 en histoire, géographie, enseignement moral et civique, 9,6 en français et 7,2 en mathématiques. Ce classement des matières en voie professionnelle est différent de 2018 où l'histoire était en première position suivie du français, des mathématiques et des sciences. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 24.10, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques